

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



48^{ème} Rallye Régional des NOIX de FIRMINY **11-12 septembre 2026**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2026 **Régional - coefficient 2**

La Coupe de France des Rallyes 2026 (régional coefficient 2)
Le Challenge 2026 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
Le Challenge ASA ONDAINE 2026
Le Challenge OPEL MANTA F214

ASA ONDAINE - MAIRIE - 43210 BAS-EN-BASSET

Tél. 04 77 51 27 80
Tél. 07 67 96 64 46
Site : <https://asaondaine.fr/>
E-mail: contact@asaondaine.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Ondaine
Nom du Rallye :	Rallye Régional des NOIX de FIRMINY
Date :	11 et 12 Septembre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional Coeff 2
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 Challenge de la Ligue Auvergne 2026 Challenge Asa Ondaine 2026 Challenge OPEL Manta F214
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	N° _____ du __/__/____
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° ____ du 0__/__/____
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Mounier Nicolas
Téléphone :	0670559350
Mail :	contact@asaondaine.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Pascal Peronnet
Membres :	Sonia MOUSSET, Sébastien BOURRAT, Joris BONCOMPAIN, Fabrice CHANTELAUZE, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA, Jean-Louis VERDIER.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA ONDAINE - BP135 - 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone :	06 44 23 31 62 / 06 70 55 93 50 / 07 67 96 64 46
Mail:	contact@asaondaine.fr
Permanence du Rallye :	Au PC du rallye –Maison pour Tous, place de l'abattoir à Firminy
Lieu, date, horaire :	Le vendredi 11 et le samedi 12 septembre 2026 Maison pour Tous , Place de l'abattoir 42700 Firminy Tél. 07 67 96 64 46
Organisateur technique	
Nom :	Asa Ondaine
Adresse :	Siège social : MAIRIE - 43210 BAS-EN-BASSET Courrier: ASA Ondaine-BP135 - 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone :	06 44 23 31 62
Mail :	contact@asaondaine.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Mercredi 1er juillet 2026
Ouverture des engagements	Mercredi 1er juillet 2026
Clôture des engagements	Lundi 31 août 2026 (cachet de la poste fait foi)
Parution du carnet d'itinéraire	Mardi 01 septembre 2026 uniquement téléchargeable sur le site www.asaondaine.fr
Distribution du Road-Book	uniquement téléchargeable sur le site www.asaondaine.fr
Reconnaisances	Accueil Recos: Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42) Samedi 05 septembre: de 9h00 à 18h00 Dimanche 06 septembre: de 9h00 à 18h00 Accueil Recos: PC Course (maison pour tous place de l'abattoir- Firminy) Vendredi 11 Septembre: de 9h00 à 16h00 Les concurrents choisissent 2 dates.
Vérifications administratives	Vendredi 11 septembre 2026, de 16h00 à 20h00 Maison pour Tous, Place de l'abattoir à Firminy (42)
Vérifications techniques	Vendredi 11 septembre 2026, de 16h15 à 20h15 Lieu: Garage Luzy, Rue Michel Rondet à Firminy (42)
Mise en place du parc de départ	Vendredi 11 septembre 2026, à 15h00 Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42)
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Vendredi 11 septembre 2026, à 19h30 Maison pour Tous, Place de l'abattoir à Firminy (42)
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 11 septembre 2026, à 22h30 au parc de départ. Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42)
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 11 septembre 2026, à 22h30 au parc de départ. Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42)
Briefing des pilotes	Les équipages engagés auront un briefing écrit remis contre émargement à leur passage aux vérifications administratives
Départ	Samedi 12 septembre 2026, Départ 8h00 - 1 ^{er} VMRS
Publication des résultats partiels	Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42) à l'entrée du parc concurrents (parc fermé), du 11 septembre à 15h00, au 12 septembre : fin du rallye.
Arrivée	Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42) Samedi 12 septembre 2026, à 18h38 - 1 ^{er} VMRS
Vérifications finales	Samedi 12 septembre 2026, à partir de 18h38 Lieu: Garage Postal, Unieux (42)
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Au parc d'arrivée, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent. Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42)
Remise des prix	Samedi 12 septembre 2026, à l'issue de l'épreuve. Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Firminy-42)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1- Officiels du rallye

Fonction	Nom & numéro de licence	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Armand AGOSTINHO	Lic. 12775
Commissaires Sportifs	Mme Joëlle ALLEMAND Mr Georges Béal	Lic. 16382 Lic. 2910
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Martine CELLE	Lic. 196664
Directeur de Course général	M. Christophe ARSAC	Lic. 3591
Adjoints à la direction de course délégués aux ES au PC	Mme Nicole Forest Mr Jean-Christophe Leroy	Lic. 1882 Lic. 5492
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Délégué ES1-3-5 Départ : M. Pascal LAFOND Délégué ES2-4-6 Départ : M. Pascal MAGNE	Lic. 227446 Lic. 43098
Adjoint à la Direction de Course délégué à la voiture tricolore	Mme Evelyne LAPALUS	Lic. 220303
Adjoint à la Direction de Course délégué à la voiture autorité	M. Maurice BESSE	Lic. 2926
Commissaire Technique responsable	M. Emeric PASCAL	Lic. 37568
Commissaires Techniques adjoints	M. Matthieu MACCOLINI M. Dominique MONNIER M. André BOIVIN M. Hervé CANTAT	Lic. 228892 Lic. 55260 Lic. 3572 Lic. 207953
Médecin chef	Dr Olivier PHILBOIS	Lic. 362617
Chargés des relations avec les concurrents	M. Michel JUILLARD M. Charles BOURDON	Lic. 12787 Lic. 221401
Juges de faits	Conforme article 1.1 de la réglementation standard des rallyes 2026	
Chargé des relations avec la presse	M. Philippe LAFONT	Lic. 2902
Chronométrateurs	Mme Annie PISTON	Lic. 3790
Classement	LC Chrono	
Speakers	Mme Pauline BLANC M. Moneyron Matthéo	Lic. 399330

1.2 P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional des NOIX de FIRMINY compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 (régional coefficient 2)
- Le Challenge 2026 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge 2026 de l'ASA ONDAINE
- Le Challenge OPEL MANTA F214

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter le site internet de l'ASA : <https://asaondaine.fr/>

Les équipages engagés recevront par mail, un accusé de réception d'engagement et une convocation (le mardi 08 septembre) pour les vérifications administratives qui auront lieu :

LE VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026
de 16h00 à 20h00 (précises): vérifications administratives
MAISON POUR TOUS, 2 bis Place de l'Abattoir - 42700 FIRMINY

Le temps imparti entre les vérifications administratives et techniques sera de 15 Minutes.

et de 16h15 à 20h15 (précises): vérifications techniques
GARAGE LUZY - LES PLATANES, ZI du BAS MAS, 20 Rue Michel Rondet – 42700 FIRMINY
Une zone de déchargement est prévue au 21 rue de l'ondaine devant l'usine DOFIN
(à 100M du Garage Luzy)

Le temps imparti entre les vérifications techniques et le parc fermé sera de 20 Minutes.

Parc fermé : Parking du Champs de Mars, (gare SNCF de Fiminy-42)

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation** fixés par l'organisation sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye. En cas de non-respect, les pénalités financières pour retard seront appliquées (voir Prescriptions générales FFSA 2026, Article V: Vérifications).

L'équipage ou son représentant devra déclarer *sur la feuille d'engagement* le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- *Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)*
- *Essence : jusqu'à 30% d'éthanol*
- *Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2*
- *Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%*
- *Autres carburants à préciser*

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le samedi 12 septembre 2026

GARAGE POSTAL - UNIEUX (42)
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

En plus du bulletin d'engagement, une autorisation parentale sera fournie à l'organisateur pour les participants mineurs.

3.1.4P. Toute personne qui désire participer au 48^{ème} Rallye Régional des NOIX de FIRMINY, doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements, **avant le lundi 31 aout 2026 minuit** (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine
9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY

Chèque à l'ordre de **l'Asa Ondaine**
Possibilité de paiement par Virement

Banque: Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche

RIB: 14265 00600 08784216532 73

IBAN: FR76 1426 5006 0008 7842 1653 273

BIC: CEPAFRPP426

Merci d'indiquer dans le libellé le nom de l'équipage et de l'épreuve

exemple: Mr X / Mr Y NOIX-Moderne

via la plateforme HELLO ASSO - ASA Ondaine

3.1.10P.

Le nombre d'engagés est limité à 120 voitures modernes (+10 VHC, 20 VHRS, 10 VMRS), et pourra évoluer en fonction des engagements reçus pour les 4 rallyes sans dépasser le nombre de 160 voitures.

3.1.11.1 P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs: **350 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs: **700 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **320 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **340 €**

Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2026, une remise de 10 € (ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

3.1.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Conformément aux prescriptions générales FFSA, Les droits d'engagement seront entièrement remboursés:

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.fr**

La retenue justifiée par les frais engagés sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.3P –Ordre de départ :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Affichage des horaires et ordre de départ du rallye vendredi 11 septembre 2026 à 22h30.

Pour information : le rallye VMRS partira **en premier suivi de l'épreuve VHRS et VHC**. Le rallye MODERNE clôturera l'ordre des départs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.1 P. Assistance :

L'assistance sera **UNIQUEMENT** autorisée dans le parc d'assistance situé :

Secteur Gampille, « Zone Artisanale du Parc » et « Allée Isidoro Calandra » - 42490 Fraisses

Plan en annexe du présent règlement.

4.3.2 P

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs.

4.3.1.4

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans;
- d'utiliser des contenants à hydrocarbure conformes aux normes hydrocarbures;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture;
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures;
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets** au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- Rappel: les concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances;
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les Commissaires Sportifs, pour chaque infraction constatée.

Les pénalités sont cumulatives.

4.8 cf. article 1.3.3 : L'équipage ou son représentant devra déclarer sur la feuille d'engagement le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.

4.9 une application de géolocalisation pour smartphone ou android sera utilisée pendant l'épreuve, elle sera téléchargeable aux vérifications administratives et devra être activée par l'équipage 10 minutes avant la rentrée au parc de départ.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P La publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 48^{ème} Rallye Régional des NOIX de FIRMINY représente un parcours de 132.0 km.

Il est divisé en 1 étape de 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur de 39.9 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5	Laborie (Chambles) – Miribel (Périgneux)	8,3 km x3 = 24,9 Km
ES 2-4-6	Malasset (Perigneux)- Saint Maurice en Gourgois	5,0 km x3 = 15,0 km

Le plan général du rallye et le timing provisoire figure en annexe du présent règlement.

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- **Samedi 05 septembre 2026, de 9h00 à 18h00**
- **Dimanche 06 septembre 2026, de 9h00 à 18h00**
- **Vendredi 11 Septembre 2026, de 9h00 à 16h00**

Les équipages peuvent choisir 2 jours parmi ces dates. Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissances et le nombre de passages.

L'accueil des équipages se fera :

- samedi et dimanche, au parking du Champs de Mars (Gare de Firminy)**
- le vendredi, au pc Course (Maison pour tous- place de l'abattoir à firminy)**

Obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur et de présenter le road-book à ce moment-là.

Le road-book est à télécharger sur le site **www.asaondaine.fr** à partir du mardi 01 septembre 2026

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.3.17.P Nouveau départ après Abandon

aucun équipage ne sera réintégré au cours de la journée.

7.5.17.3P Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

7.5.17.4P Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a **l'obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur les carnets de bord « n° d'urgence ».

ARTICLE 8 P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10 P. PRIX et COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les prix et coupes suivants seront distribués :

	+ de 100 partants		Classement Féminin	1 à 2 partante
Classement Scratch	Prix		1^{ère}	200 €
Premier	340 €		2^{ème}	140 €
Deuxième	230 €			
Troisième	180 €			

Classement Classes	de 1 à 4 partants	de 5 à 10 partants	de 11 à 15 partants	+ de 15 partants
Premier	160 €	290 €	300 €	320 €
Deuxième		120 €	130 €	160 €
Troisième			100 €	130 €
Quatrième				100 €
Cinquième				

Seuls les prix sont cumulables.

Une coupe sera remise aux 3 premiers du classement scratch
Une coupe sera remise aux premiers de groupe (sauf si moins de 5 partants: 1er uniquement)
Une coupe sera remise aux premiers de classe
Une coupe sera remise au premier équipage féminin
Une coupe sera remise au premier jeune - de 25 ans

Les coupes non récupérées le samedi 12 septembre 2026 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.

Les chèques seront envoyés aux équipages primés dans la semaine suivant le rallye.

Aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE : www.asaondaine.fr

La remise des prix se déroulera le samedi 12 septembre 2026 à l'issue du rallye :

**PODIUM D'ARRIVEE
parking du Champs de Mars
Gare de Firminy**